

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'Europe et des affaires  
étrangères

**Arrêté du 5 février 2018 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 modifié  
portant nomination des représentants du personnel  
au comité technique d'administration centrale**

NOR : EAEA1803215A

**Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2014 portant création du comité technique d'administration centrale du ministère des affaires étrangères et du développement international ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale ;

Vu l'arrêté du 23 février 2015 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2015 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2016 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 2016 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale ;

Vu le message de l'ASAM-UNSA en date du 22 janvier 2018 ;

Vu le message de la CFTC-FAE-MAE en date du 31 janvier 2018 ;

Vu le message de la CFDT-MAE en date du 19 janvier 2018 ;

**Arrête**

## **Article 1**

L'article 1 de l'arrêté modifié du 20 septembre 2017 susvisé est ainsi modifié :

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité technique d'administration centrale du ministère de l'Europe et des affaires étrangères :

### **Au titre du syndicat CFDT-MAE**

**Titulaires :**

- Mme Emmanuelle MERLET
- M. Claude DELARBOULAS
- Mme Gervaise DELAUNAY
- Mme Catherine CHAUVEAU-SOCHNIKOV

**Suppléants :**

- Mme Brigitte DINE
- Mme Marie MAISONNET
- Mme Sylvie CHAVENTRE
- M. Philippe TOULOUT

### **Au titre du syndicat ASAM-UNSA**

**Titulaires :**

- Mme Valérie ROUBY
- M. Ludovic BORG-OLIVIER
- M. Jean-Robert BOURDOIS

**Suppléants :**

- Nathalie SANTAMARIA
- Mme Sylvie GAY
- M. Marc GESTAS

### **Au titre du syndicat CFTC-FAE-MAE**

**Titulaires :**

- Mme Sylvie FERNANDEZ
- M. Eric VERGEOT

**Suppléants :**

- Mme Anne LISKENNE
- Mme Albane CARI

### **Au titre du syndicat CGT-MAE**

**Titulaire :**

- Mme Catherine RICAUD

**Suppléante :**

- M. Philippe PAUTOT

## **Article 2**

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 5 février 2018

Pour le ministre de l'Europe et des affaires  
étrangères par délégation

Le sous-directeur de la politique  
des ressources humaines  
Cédric MANUEL